

Travail en Hauteur et Port du Harnais- Module 1

TH1

Prix: Nous consulter

Objectifs

Permettre d'identifier les risques de chute de hauteur et de faire progresser les salariés en mettant en œuvre les gestes sûrs et de maîtriser

Public Visé

Ce module est destiné à toutes personnes amenées à porter un harnais anti chute et qui exploite des points d'ancrages et lignes de vie (verticale et horizontale) préalablement définis, mis en place et mis à disposition par leur employeur

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Avoir 18 ans minimum
Posséder les aptitudes médicales requises
Comprendre le Français

Parcours pédagogique

Formation théorique : ½ JOURNEE

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations
Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant/e
La Prévention - Les Statistiques - l'Évaluation des risques
Approche réglementaire du Travail en hauteur
Les protections collectives, les échelles, les escabeaux, les échafaudages, les nacelles
Les E.P.I., les Normes (harnais antichute, longes antichute, systèmes de retenue)
Les différentes techniques utilisées dans le cadre de travaux en hauteur (retenue, antichute)
Connaissances des différents assujettissements
E.P.I. - vérifications, entretien, stockage
Sensibilisation aux chutes de hauteur - conséquences en fonction des techniques utilisées - critères de choix de l'équipement.

Mise en situation pratiques et évaluation ½ JOURNEE

Équipement du ou de la technicienne, réglage et contrôle des matériels
Choix des E.P.I. en fonction de la situation (longes, antichute à rappel automatique, coulisseau)
Analyse de risque in situ destinée à ne jamais se trouver en situation critique
Déplacements verticaux, avec longes, antichute à rappel automatique
Déplacements horizontaux avec longes
Utilisation des systèmes antichute sur support d'assurage rigides verticaux et horizontaux

Evaluation Théorique et pratique

Les + métier

La réglementation spécifiquement applicable au travail en hauteur résulte essentiellement des dispositions prévues par le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut-être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail. Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention (articles L. 4121-1 et suivants).

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2026-09-30-20210587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principales protections collectives et leurs conditions d'utilisation
- Connaître les principes, conditions et limites d'utilisation des E.P.I. contre les chutes de hauteur
- Savoir reconnaître et éviter toute situation qui pourrait conduire à la nécessité de réalisation d'un secours complexe
- Savoir exploiter un point d'ancrage et une ligne de vie (verticale et horizontale)
- Savoir calculer un tirant d'air, les facteurs de chutes et notion de balan

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise.
- Afin d'être au plus près des conditions de travail, le formateur privilégie l'utilisation du matériels fournis par l'entreprise. Dans le cas contraire, nous fournissons le matériel nécessaire a la formation
- Formateurs professionnels titulaire d'une formation à la pédagogie
- Exposé didactique, démonstrations/mise en application
- Supports numériques, INRS, Fiches OPPBTP, fiches techniques fabricants
- Exploitation individuelle de chacun. (e)
- Remise d'un fascicule.

Méthodes et modalités d'évaluation

Suivi :

- Réaliser par les stagiaires avec contrôle du formateur sous forme d'un tableau à disposition de tous, validant les différents exercices demandés

Validation :

- Une attestation avec avis sera délivrée aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques.



Contactez-nous !

Clément PARAYRE
Directeur

Tél. : 0615901729
Mail : clement.parayre@cqps.fr

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2026-09-30-20210587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16